

DÉCONDITIONNEMENT ET MÉTHANISATION

10 octobre 2016

À Étampes (91) / Lancement : 2012

Déchets – Biogaz – Énergie renouvelable - Fertilisants agricoles

Restes de repas de la restauration, résidus de préparation, lots non conformes de la grande distribution, rebuts de fabrication d'industries agroalimentaires... Les biodéchets représentent une part importante de l'ensemble des déchets générés par l'homme (environ 1,5 million de tonnes par an en France). Leur tri, leur collecte sélective et leur valorisation optimale sont dès lors des enjeux importants pour les acteurs soucieux de minimiser leur impact sur l'environnement, en contribuant à la production d'énergie renouvelable et de fertilisants naturels. BIONERVAL propose une prestation globale de collecte et de valorisation aux entreprises réalisant le tri à la source de leurs biodéchets. Chaque année, ce sont 40 000 tonnes de biodéchets, collectés emballés ou en vrac par BIONERVAL qui sont transformés et valorisés au sein de son unité de déconditionnement et de méthanisation à Étampes (91).

Pourquoi agir ?

LE POINT DE DÉPART : Non triés, les biodéchets subissent le même sort que les déchets non recyclables. Incinérés ou stockés, leur traitement génère de fortes émissions de gaz à effet de serre. C'est pour diminuer ces impacts, néfastes pour notre planète, que la loi Grenelle 2 de 2012 a imposé aux producteurs de quantités importantes de biodéchets, leur tri à la source et leur valorisation.

L'IDÉE : Traiter les biodéchets de manière écologique et en extraire de l'énergie renouvelable, c'est possible grâce à la méthanisation. Ce procédé biologique permet de transformer des molécules organiques (protéines, sucres, graisses) en biogaz riche en méthane.

LES IMPACTS : La méthanisation permet une triple valorisation énergétique. De l'électricité d'abord, réinjectée dans le réseau ERDF. De la chaleur ensuite, sous forme d'eau chaude, utilisée sur place ou par les industriels voisins à terme. Le digestat enfin (phase liquide issue du processus de méthanisation) utilisé comme fertilisant organique par les exploitations agricoles voisines.

LES GRANDES
ÉTAPES
DE MISE
EN ŒUVRE

PHASE 1

2008

- Janvier : Obtention du permis de construire

PHASE 2

2010

- Septembre : Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

PHASE 3

2012

- Mai : Mise en route biologique
- Juin : Injection du premier kWh

Le bilan développement durable

- ▶ 40 000 tonnes de biodéchets traités par an
- ▶ 16 500 MWh d'électricité produite soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 500 foyers de 4 personnes
- ▶ 40 exploitations agricoles limitrophes approvisionnées en fertilisant (digestat)

Le soutien de l'ADEME

- ▶ Coût financier de l'investissement : 15 M€
- ▶ 1,5 M€ financé par l'ADEME Île-de-France



« BIONERVAL est une bonne illustration d'intégration des valeurs environnementales, sociétales et économiques sur un territoire. Au-delà de la production d'énergies vertes et d'un fertilisant naturel, BIONERVAL a permis la création de nombreux emplois directs et indirects, dont 25 au sein de son unité à Étampes. Acteur de l'économie circulaire locale, BIONERVAL poursuit son déploiement sur le territoire et étudie l'extension de son réseau de chaleur, pour fournir les entreprises de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne en eau chaude. »

Philippe SPANNAGEL,
Président de BIONERVAL

Contact

Bionerval 
SARIAGroup

Ilona BOCHNIARZ /
Responsable communication
ilona.bochniarz@saria.fr
01 41 40 30 39